

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
LE MARDI 25 AVRIL 2023 À 17H, SALLE J.-MAURICE PROULX

PROCÈS-VERBAL

SONT PRÉSENT(E)S :

Blouin, Chrystian
Doyon, Mireille
Fortin, Christopher
Tremblay, Isabelle (en remplacement du directeur général)

SONT ABSENT(E)S :

Lafrenière, Edith*
Patterson, Guy*

* Absence annoncée.

INVITÉE :

Ferland, Marie-Claude – Directrice des services administratifs

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Constatation de la régularité de l'assemblée
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux des rencontres du 21 février et du 21 mars 2023
- 4.0 Affaires découlant des procès-verbaux des rencontres du 21 février et du 21 mars 2023
- 5.0 Modification au renouvellement du contrat du progiciel de gestion intégré (PGI) avec Skytech Communications Inc.
- 6.0 Acquisition d'un robot mobile autonome et cobot
- 7.0 Prochaine rencontre ordinaire
- 8.0 Levée de la rencontre

1.0 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'ASSEMBLÉE

En l'absence du directeur général, la directrice des études anime la présente rencontre. Elle souhaite la bienvenue aux membres, confirme le quorum ainsi que la régularité de l'assemblée.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Christopher Fortin, appuyé par Mme Mireille Doyon et résolu à l'unanimité

QUE - l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

3.0 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES RENCONTRES DU 21 FÉVRIER ET DU 21 MARS 2023

Procès-verbal de la rencontre ordinaire du 21 février 2023

Il est proposé par Mme Mireille Doyon, appuyé par M. Chrystian Blouin et résolu à l'unanimité

QUE - le procès-verbal de la réunion ordinaire du 21 février 2023 soit approuvé tel que rédigé.

Procès-verbal de la rencontre extraordinaire du 21 mars 2023

Il est proposé par M. Christopher Fortin, appuyé par Mme Mireille Doyon et résolu à l'unanimité

QUE - le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 21 mars 2023 soit approuvé tel que rédigé.

4.0 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DES RENCONTRES DU 21 FÉVRIER ET DU 21 MARS 2023

En complément d'information à la fiche de suivis déposée, la directrice des études mentionne que la commande relative à l'acquisition de tables pour des salles de classe sera émise sous peu (point 3.0 du procès-verbal du 21 mars 2023). Une analyse est en cours pour identifier le type d'ameublement approprié.

5.0 MODIFICATION AU RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DU PROGICIEL DE GESTION INTÉGRÉ (PGI) AVEC SKYTECH COMMUNICATIONS INC.

Invitée à se joindre à l'assemblée, la directrice des services administratifs rappelle la résolution adoptée le 21 mars dernier à propos du contrat avec Skytech. Puisque la proposition, au niveau des années optionnelles, aurait dû être de 24 mois au lieu de deux années distinctes, il est demandé aux membres de remplacer la résolution CE-2078 par celle qui suit. La précision apportée n'a aucun impact sur le montant du contrat.

Résolution CE-2080

CONSIDÉRANT - la nécessité de renouveler le contrat avec Skytech Communications Inc. Qui vient à échéance le 30 juin 2023;

CONSIDÉRANT - que, parmi les propositions offertes par le fournisseur, le cégep souhaite conclure un contrat d'une durée de 36 mois et une option de renouvellement de 24 mois;

CONSIDÉRANT - l'article 7.2.1.1 du *Règlement sur la gestion financière* en vigueur au Cégep de Lévis qui confère au comité exécutif le pouvoir d'autoriser toute dépense prévue au budget comportant un déboursé supérieur à 100 000\$;

CONSIDÉRANT - que le Cégep de Lévis souhaite se prévaloir des exceptions de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, à l'article 13, pour la conclusion de ce contrat de gré à gré;

CONSIDÉRANT - que ce contrat doit être préalablement autorisé par le dirigeant de l'organisme (art.13, LCOP);

CONSIDÉRANT - le *Règlement no. 26 sur les contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction* du Cégep de Lévis;

CONSIDÉRANT - que le budget de fonctionnement prévoit annuellement cette dépense;

CONSIDÉRANT - la recommandation favorable de la Direction des services des technologies et des immeubles, de la Direction des services administratifs et de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Mireille Doyon, appuyé par M. Chrystian Blouin et résolu à l'unanimité

QUE - le comité exécutif autorise le cégep à procéder à la conclusion d'un contrat de gré à gré avec Skytech Communications Inc. pour une durée de 36 mois et une option de 24 mois pour un montant estimé de 1 859 000\$. (Cette résolution remplace celle adoptée le 21 mars 2023, CE-2078).

6.0 ACQUISITION D'UN ROBOT MOBILE AUTONOME ET COBOT

La directrice des services administratifs explique les contributions financières permettant l'achat de ce robot pour le programme de *Technologie du génie électrique*. Elle mentionne que le financement provient du fonds de fonctionnement de la Direction de la formation continue et des services aux entreprises, du budget révisé relatif au MAOB (mobilier, appareillage, outillage et fonds de bibliothèque) ainsi que du Programme partenarial pour la

formation et l'innovation (PPFI) d'Emploi-Québec. Il est souligné que le PPFI permet d'obtenir des fonds additionnels pour moderniser des équipements.

Résolution CE-2081

- CONSIDÉRANT - que le cégep désire acquérir un robot mobile autonome et cobot pour le Département de génie électrique;
- CONSIDÉRANT - la révision du budget des investissements 2022-2023 pour le mobilier, appareillage, outillage et fonds de bibliothèque (MAOB) visant l'utilisation des réserves du fonds de prévoyance des années antérieures;
- CONSIDÉRANT - que cette révision a été soumise au comité d'audit du 14 mars 2023;
- CONSIDÉRANT - l'article 7.2.1.1 du *Règlement sur la gestion financière* qui confère au comité exécutif le pouvoir d'autoriser toute dépense prévue au budget comportant un déboursé supérieur à 100 000\$;
- CONSIDÉRANT - la *Loi sur les contrats des organismes publics* et le *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics*;
- CONSIDÉRANT - le *Règlement no. 26 sur les contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction* du Cégep de Lévis;
- CONSIDÉRANT - qu'une nouvelle autorisation sera présentée au comité exécutif advenant un écart défavorable supérieur à 30 % et 100 000\$ entre l'estimé et le prix soumis par l'adjudicataire;
- CONSIDÉRANT - la recommandation favorable de la Direction des études, de la Direction des services administratifs et de la Direction générale;
- Il est proposé par M. Christopher Fortin, appuyé par Mme Mireille Doyon et résolu à l'unanimité
- QUE - le comité exécutif autorise le cégep à procéder à un appel d'offres public pour l'adjudication du contrat pour l'acquisition d'un robot mobile autonome et cobot au montant estimé de 193 000\$.

En complément d'information, il est mentionné qu'une aide financière de 1 915 582\$ a été accordée au cégep, par le Ministère, dans le cadre de l'actualisation du programme *Technologie du génie électrique : automatisation et contrôle*, et ce, pour répondre aux besoins en investissements pour l'aménagement des locaux.

7.0 PROCHAINE RENCONTRE ORDINAIRE

La prochaine assemblée ordinaire est prévue le 13 juin 2023.

8.0 LEVÉE DE LA RENCONTRE

M. Christopher Fortin propose la levée de l'assemblée à 17h10.

Natascha Joncas
Natascha Joncas
Secrétaire du conseil et du comité exécutif

Isabelle Tremblay
Isabelle Tremblay, directrice des études
(en remplacement de Guy Patterson, directeur général)